

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2014

Le mardi 20 mai 2014 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, Maire, suite à sa convocation en date du 15 mai 2014.

Présents : Mmes BALOTHE, CHAUVEAU, HERAULT, LEDOUX, MOREAU, PIOT, PORTEAU,

MM. BROSSEAU, DUPEU, FOUCHE, NIVAU, PETIT, RIPOLLI, ROUSSEAUX, TEXIER.

Excusés : néant

Secrétaire : M. PETIT Yannick

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations sur le dernier procès verbal.

Mme Ledoux : Les élus "estiment" bas de la page 3.

M. Fouché rappelle que le vin d'honneur du 8 mai est préparé par M. Stéphane Métais du Bistrot de la Butte mais servi à l'école.

Pour des facilités administratives, la commune a proposé aux anciens combattants, qui ont accepté, de faire l'achat d'une gerbe pour les 8 mai et 11 novembre, plutôt que de verser une subvention à l'association.

Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

1 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES AGENTS

Deux agents communaux, Mmes SAVARIT Sylvie et AUBOUIN Christelle suivent actuellement une formation qui va se dérouler pendant 7 journées. Au vu des dépenses réelles engagées, les élus décident de rembourser leurs frais de repas d'un montant global de 52,00 € pour les quatre jours de formation déjà suivis. Les derniers remboursements seront étudiés après la fin du stage.

2 – TARIF CANTINE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Après un contrôle des services de l'URSSAF, une observation a été faite sur le prix du repas facturé au personnel. Celui-ci n'est pas conforme. En effet, s'agissant d'un avantage en nature, le montant évalué forfaitairement était de 4,60 € au 1er janvier 2014. La commune ne peut pas demander moins de 50 % de ce montant, soit 2,30 €. Depuis septembre 2013, le repas à la cantine scolaire est de 2,11 €. Les membres du conseil municipal décident de facturer, à compter du 1er juin 2014, le tarif minimum autorisé de 2,30 € par repas. Un courrier sera fait aux agents pour leur expliquer cette augmentation de tarif.

L'URSSAF a aussi fait une observation sur les primes versées aux employés contractuels qui ne bénéficient pas du régime indemnitaire. Ce point sera vu ultérieurement.

3 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article L1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires, six suppléants et de deux membres extérieurs possédant des terres sur la commune. A la suite des récentes élections, il convient de transmettre aux services des impôts, une liste comportant le double des commissaires, tant titulaires que suppléants. M. le Directeur des services fiscaux étant chargé de retenir seulement quatorze personnes de la liste.

M. le maire fait savoir qu'il a été très difficile de trouver des personnes acceptant cette mission, la liste n'est donc pas complète. Seront proposées les personnes suivantes :

Mmes Suire Annick, Thomas Annick, MM. Brunet Claude, Gaillard Pascal, Martin Claude, Métais Joël, Orry Guy, titulaires et Mme Barboteau Hélène, MM. Chaigneau Michel, Durand Philippe, Fouquet Paul, Fourmy Jean-Claude, Proust Laurent. MM. Barrière Ludovic et Ferland André, membres extérieurs titulaires et Mme Massé Robert Josette et Moinard Dominique, membres extérieurs suppléants.

Les élus émettent un avis favorable à cette liste.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET MAIRIE PHASE II

Monsieur le maire rappelle aux nouveaux élus qu'un dossier est actuellement en cours pour des travaux de réhabilitation des anciens ateliers de mécanique en salle de conseil municipal et salles de réunion. Ce projet "mairie phase II" a fait l'objet d'une demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui n'a pas été retenu sur le programme 2013. Le permis de construire a été accordé le 23 août 2013.

Après plusieurs contacts avec les services préfectoraux, il s'avère que la commune pourrait bénéficier de 5 % supplémentaires pour reconquête de bâtiments insalubres. C'est donc une subvention de 85 764 € qui pourrait être obtenue. Les élus chargent M. le maire de refaire une demande de subvention pour ces travaux, au titre de la D.E.T.R., programmation 2014 en première position et de signer tout document s'y rapportant.

Ce dossier sera redéposé pour demande de subventions du F.R.I.L. (Fonds Régional d'Intérêt Local), du PROXIMA (Une aide à la décision a été obtenue d'un montant de 2 100,00 €) et adressé à Mme la Député pour l'aide du Ministère de l'Intérieur.

M. le maire demandera ultérieurement au conseil de se positionner sur les priorités dans le cas où le projet école n'obtiendrait pas de subvention.

Il répond à M. Dupeu que le montant de la subvention est calculé en fonction du nombre de rationnaires.

5 – DELAGATIONS AU MAIRE

Le maire peut, par délégation du conseil municipal, et pour la durée du mandat, être chargé, en tout ou partie, de certaines missions, sans passer par l'avis du conseil municipal. Jusqu'à présent, M. Nivau n'avait pas de délégations. Celles-ci sont au nombre de vingt quatre, au total. Il donne lecture de chacune d'elles.

Il demande aux élus la possibilité d'obtenir délégation pour les suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et dans les conditions fixées par le conseil municipal.

A ce sujet, M. le maire fait savoir qu'il a toujours signé des abandons de DPU (Droit de Préemption Urbain). Dans le cas contraire, si la commune était intéressée par un bien, le dossier serait soumis à l'avis du conseil municipal.

Il propose d'informer les élus des différentes ventes qui sont effectuées sur la commune.

Dans le cas des délégations autorisées au maire, toute intervention du conseil dans le champ d'application d'une délégation est illégale tant qu'il n'a pas mis fin, par délibération, à la délégation.

6 – MAITRISE D'OEUVRE PROJET ECOLE

Monsieur le maire donne lecture du courrier qui a été transmis aux trois cabinets pour la maîtrise d'œuvre du projet école (cf. dernier conseil).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 mai 2014, a retenu le Cabinet TEMIS de la Crèche, présentant un dossier plus complet et proposant un taux de 9,50 % du coût prévisionnel des travaux estimés à 450 000 € HT, soit 42 750 € HT, 51 300 € TTC. M.Vignier, quant à lui, proposait 10,80 % du projet soit 48 600 € HT 58 320 € TTC. Les deux cabinets pouvant respecter les délais de travaux, la différence s'est uniquement portée sur le coût des honoraires. Les élus émettent un avis favorable au choix de la C.A.O.

Pour mener à bien son étude, il est nécessaire de faire exécuter différents plans et relevés de l'existant. Les élus acceptent, à l'unanimité, le devis de la SARL JUSTE MESURE de Saint-Symphorien, d'un montant de 2 800,00 € HT 3 360,00 € TTC.

Mme Moreau va solliciter un rendez-vous avec la directrice afin de lui exposer le projet de réaménagement des bâtiments pour l'accueil d'une 9ème classe en septembre 2015.

M. le maire rappelle que l'acoustique sera modifiée dans la future salle de classe. La future garderie (cantine actuelle) restera en l'état dans un premier temps.

M. Fouché fait remarquer que le bruit n'est pas le même entre une classe et une garderie accueillant beaucoup plus d'enfants.

7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

* Le Fressines Infos devra être distribué le week-end du 1er juin, ou maximum le 2 juin prochain.

* le 6 juin à 20h30 à la salle des fêtes, rencontre des élus avec les présidents de chaque association.

* Le 4 juin 2014, commission information, invitation par mail.

* Le 9 janvier 2015, vœux à la population.

Mme Ledoux/C.C.A.S.

* Mme Ledoux a rendez-vous le 20 juin avec le cabinet METAIS de St-Maixent- l'Ecole, pour la poursuite du projet et les plans du cimetière.

* Animation du repas des aînés en cours. La date est fixée au 24 janvier 2015.

Ecole :

* Mme Moreau annonce que la classe se trouvant sous le préau a été vandalisée dans la nuit du mardi 13 au mercredi 14 mai. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'alarme sera remise en fonction.

* Dans le même temps, des personnes âgées ont été importunées par deux jeunes personnes se présentant à leur domicile, leur proposant un bouquet de fleurs contre de la monnaie. Un article sera inséré dans le Fressines Infos à ce sujet.

* Mise en place des modulaires pour les activités périscolaires. Les agents sont satisfaits.

* Un jeu défectueux, sur ressorts, a été ôté de la cour. La réparation est chiffrée à 235,00 € et un jeu neuf coûte de 500,00 à 600,00 €. Les élus chargent Mme Moreau de faire l'acquisition d'un nouveau jeu. Des devis seront présentés lors du prochain conseil.

* Les tarifs scolaires et les règlements de la cantine et de la garderie seront étudiés lors d'une prochaine commission école.

Voirie/bâtiments :

M. Texier rappelle que le fourgon communal a été endommagé. Le devis de réparation se monte à 1 827,59 € TTC avec une porte d'occasion. La SMACL sera recontactée pour connaître exactement les clauses du contrat. Dans tous les cas, la réparation devra être faite.

* Pose de bancs confectionnés par la régie sur quatre sites : 1 au clos de la Badinière, 2 au clos du Haut Bougouin, 1 au lotissement Ouvrard (Le Grelet).

* Le modulaire pour Fressines en Fêtes est aménagé pour la moitié du local. La surface restante n'est pas attribuée actuellement. Les placards ainsi libérés à la salle des fêtes ont été attribués aux Fressinoux.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* M. le maire a rencontré les élus de la Crèche au sujet du projet de l'aménagement sécuritaire RD5 et RD7. Les nouveaux élus sont d'accord sur le principe et le contenu du projet. Ils ont le financement pour l'année 2014 mais Fressines privilégie le projet école pour cette année.

Le 3 juin, les élus des communes concernées et l'ATT (Agence Technique Territoriale) du pays mellois ont rencontré les responsables la société ASTEC avec le souhait d'intégrer dans le projet, l'aménagement des deux carrefours, l'un avec la rue du Haut Moulay, l'autre avec la rue des Chaumettes. M.Mathis, maire de la Crèche souhaite que la phase expérimentale débute en septembre 2014.

* Mme Moreau et M.Brosseau, délégués, se sont rendus à une réunion du SITS (Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires). Ils déplorent l'accueil et la présentation inexistante de l'entreprise. Tout le bureau étant démissionnaire, il a été procédé à de nouvelles élections. Mme Florence Grenouilleau a été élue présidente.

* M. Rousseaux programme une commission sécurité le 10 juin 2014, de 17h à 19h.

Il a été élu vice président au SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois).

*M. Brosseau fait savoir qu'une lumière est en panne dans les toilettes extérieures à la salle des fêtes, la chaîne délimitant le terrain de pétanque est cassée, le réfrigérateur de la buvette n'a pas été vidé.

* Mme Piot fait savoir que l'aide informatique prévue à la bibliothèque, par le Conseil général, est repoussée.

* Mme Ledoux annonce qu'une personne avait déposé illégalement des déchets verts, non loin de chez elle, sur la commune de La Crèche. Le contrevenant a ôté ses déchets après avoir reçu un courrier de la commune de La Crèche.

La séance est levée à 22h45